

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2020-463

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit du Monsieur Jean LEPAULMIER, adjoint aux travaux de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise ENGIE INEO NORMANDIE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement avenue Conseil à l'occasion de travaux de pose d'un branchement gaz,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 25 janvier au 05 février 2021,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 25 janvier au 05 février 2021 de 7h30 à 18h00 :

- *Avenue Conseil, partie comprise entre le numéro 30 avenue Conseil et la rue Elie Dodeman, au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise ENGIE INEO NORMANDIE.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le seize décembre deux mil vingt.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
L'adjoint aux Travaux

